

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

09- Objet : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

N° Ordre : DE-019-2026

Rapporteur : Nicolas Choissnel, vice-président aux finances

Nomenclature : 7.10.1 Finances locales- approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Vu la délibération n°DE-011-2025 du 26 mars 2025 actualisant les AP-CP ;

Vu la commission des finances, consultée sur le sujet le 2 mars 2026.

Le conseil communautaire a créé, par délibération n° DE-029-2021 en date du 24 mars 2021, des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

- D'une **autorisation de programme** (AP) qui désigne une enveloppe budgétaire votée en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation ;
- Des **crédits de paiement** (CP) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le montant des AP et des CP n'est pas figé et peut être révisé. La collectivité peut rééchelonner l'échéancier en fonction de l'avancement du projet.

Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications sont sujettes à un vote des élus.

Ainsi :

1°) A l'issue de l'exercice budgétaire 2025, il convient d'actualiser les AP/CP, en prenant en compte la consommation réelle des crédits de paiement, et de les ajuster comme suit :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT					
Numéro	Libellé	Montant	CP antérieurs 2021-2025	2026	2027	2028	2029	2030
2021-4	Ponts Bow String	3 390 000 €	1 302 911,08 €	0,00 €	1 400 000,00 €	687 088,92 €		
2021-5	Voie verte Feugarolles-Moncrabeau	5 500 000 €	5 484 593,99 €					
2022-1	Voie verte Nérac Mézin	2 000 000 €	0,00 €	27 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	500 000,00 €	1 453 000,00 €

➤ AP n° 2021-4 Ponts Bow String : compte tenu de la programmation des travaux, le

montant des CP 2026 a été porté à 0€, et les crédits prévus ont été ventilés sur les années 2027 (1 400K€) et 2028 (687K€).

- AP n° 2022-1 Voie verte Nérac-Mézin : des frais d'étude ont été inscrits de 2026 à 2028, les CP restant ont été décalés sur les exercices 2029 (500K€) et 2030 (1 453K€).

2°) Sur les 3 autorisations de programme existantes, l'AP n°2021-5 (Voie verte Feugarolles-Moncrabeau) est arrivée à son terme. Il est proposé d'autoriser sa clôture, avec les réalisations suivantes :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
Numéro	Libellé	initiale	clôturée	2022	2023	2024	2025
2021-5	Voie verte Feugarolles-Moncrabeau	5 500 000 €	5 484 593,99 €	11 747,40 €	34 886,40 €	1 862 698,90 €	3 575 261,29 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **d'approuver** la mise à jour des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.

► **de clôturer** l'autorisation de programme 2021-5 « Voie verte Feugarolles-Moncrabeau ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 17 MARS 2026